



Compte rendu CGT du conseil d'administration du 13 mars 2026¹

1. Compte financier de l'Université Lyon 2	2
2. Compte financier de la Fondation Universitaire	4
3. Approbation de la liste des mentions pour la nouvelle accréditation	5
4. Notes de cadrage accréditation.....	6
5. Projet délibération enveloppe formation.....	8
6. IUT	8
7. Plan achat.....	9
8. Tarifs de l'établissement.....	9
9. Lignes directrices de gestion pour la RIPEC, C3	9
10. Rapport annuel de performance.....	10
11. Avis de la CFVU	10
12. Conventions.....	10
13. Admission en non-valeur et remises gracieuses.....	10
14. Mesure d'interdiction des locaux	10

¹ Rappel : La CGT compte deux élues au CA, l'une en collège BIATSS, l'autre en collège B (MCF et assimilées) sur un total de 36 membres.

Une question diverse est demandée par la liste Changer. La liste Changer explique qu'elle a une pensée émue pour Quentin Deranque, « qui aurait pu être notre fils et est un jeune homme mort sous les coups d'autres jeunes hommes ».

La présidente de l'Université rappelle qu'elle a fait cet hommage dans d'autres instances mais pas ici.

Gaëlis rappelle la circulaire envoyée par le ministère aux Universités sur de possibles interdictions des événements politiques dans les universités. Gaëlis rappelle qu'on a besoin de conserver des espaces de débat dans nos établissements.

La CGT rappelle que l'extrême-droite instrumentalise ce décès, ce qui a entraîné des mises en danger pour les personnels et les étudiants de Lyon 2. Par exemple avec fermeture de la BU le samedi de la manifestation et la prise de parole de collègues dans les médias qui mettent en danger toute notre Université en la désignant coupable.

1. Compte financier de l'Université Lyon 2

Le Vice-Président (VP) Finance rappelle le contexte d'austérité budgétaire. Il explique par exemple que 10 millions d'euros en 3 ans ont été non-compensés par l'Etat entre 2022 et 2025. La trajectoire du compte financier 2025 est moins mauvaise que celui de 2024, notamment au regard du déficit ramené à -500 000euros. Il témoigne aussi d'une forte hausse des recettes propres. Mais le ratio de masse salariale dépasse toujours le seuil de 85%, elle est de 86%. Il explique qu'un nouveau plan d'austérité devra ramener la masse salariale à 85%, ce qui n'est pas facile car le glissement vieillesse technicité (essentiellement la progression de carrière normale des fonctionnaires) augmente la masse salariale chaque année. Ce qui veut dire concrètement que les solutions seraient soit de supprimer des postes, soit de trouver des recettes supplémentaires.

Les services comptables de l'Université présentent de manière précise la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale. La présentation est à l'image du rapport qu'ont reçu les élu.es au CA, précise, documentée et agrémentée d'infographies. Le commissaire aux comptes est également présent, et explique ses missions et son rapport.

On apprend par exemple que concernant les personnels, l'Université Lyon 2 compte 1872 équivalent temps plein travaillé (ETPT). C'est 34 de plus depuis 2023 mais représente une perte de 6 titulaires et un gain de 40 contractuels. Les dépenses de personnel s'élèvent à 145,6 millions d'euros (+4,8millions d'euros depuis 2024). Il y a eu un ralentissement de ce rythme d'évolution par rapport aux années précédentes. Il y a 5 facteurs d'évolution de ma masse salariale : extension en année pleine de recrutements (doctorant.es, chaires de professeur junior, etc.), le CAS Pension, l'augmentation des primes, le glissement vieillesse technicité, et les conventions pluriannuelles de recherche.

On apprend aussi que les recettes de l'établissement s'élèvent à 179,2 millions d'euros en 2025 (135,2 SCSP et 43,6 millions d'euros de recettes propres), environ +4,8millions d'euros par rapport à 2024. Grâce aux recettes propres qui augmentent de 11,6millions d'euros. On apprend que 30% des recettes propres proviennent de la formation continue, alternance et VAE ; 20,4% de subventions concernant la Ruche et 20,4% d'autres subventions ; ainsi que 10,7% des droits d'inscription des diplômes nationaux.

Questions et échanges :

- **Liste Changer :** Les droits d'inscription ont augmenté de 1,7 millions d'euros. Dans ce chiffre où sont les droits différenciés, de combien ont-ils augmenté ? Est-ce que l'hypothèse de leur augmentation a été corroborée ? Est-ce que le nombre d'étudiant.es étranger.es a baissé de ce fait ?

- Il y a la volonté de passer de 47 millions en 2025 à 57 millions d'euros en 2026 de ressources propres, avec quels leviers ?

- Sur les Chaire de Professeur Junior, au départ elles ont été compensées par l'Etat. Quand ces personnes vont basculer titulaire, il n'y aura pas de compensation ?

- **Réponse du VP Finances :** Sur les frais d'inscription différenciés, il y a eu un report constaté des demandes d'exonération présentées par des étudiants extra-communautaires sur d'autres fondements réglementaires, ce qui explique que les recettes attendues par ces frais différenciés ne sont pas atteintes en 2025, mais il faut attendre 2026 pour voir les effets de la fin d'exonération des frais d'inscription. On ne constate pas de baisse du volume d'étudiant.es mais on en a exonéré plus que prévu (par exemple parce que certains ont un foyer fiscal en France). Sur les chaires de professeur junior, c'est une dépense « soclée » c'est à dire qu'elle est inscrite définitivement donc on conserve la compensation par l'Etat si le collègue est finalement titularisé sur un poste de professeur d'université.

- Questions CGT :

- Les recettes propres concernent notamment les droits d'inscription (avec une hausse de plus d'1 million d'euros), les recettes issues de la formation continue, de la formation en alternance et des inscriptions en diplômes propres et VAE (en hausse de 435 k€). On finance donc l'austérité sur le dos des étudiant.es, est-ce que cela est assumé est ce que cela va continuer ?

- On constate aussi la progression du nombre de contractuels chez les personnels financés sur le budget de l'établissement. On observe une baisse du nombre de titulaires (- 2 EC ; -8 BIATSS) au profit des contractuels. Est-ce une stratégie assumée car on sait évidemment que cela précarise les collègues ?

- On constate aussi une sous-exécution des autorisations d'engagement en matière de recherche. Pourquoi ne dépense-t-on pas cet argent ? Quelles répercussions sur l'activité de recherche ?

- **Réponse du VP Finances :** Sur la première question, oui c'est assumé, on ne fait qu'appliquer la loi. On n'a pas d'autre choix que de poursuivre dans cette voie. Sur la sous-exécution en recherche elle relève du décalage entre la prévision de comment on va dépenser dans une convention pluriannuelle, souvent on se trompe. Ce sont des décalages. Il faut faire un travail de pédagogie avec les acteurs pour améliorer les prévisions budgétaires.

Réponse de la Présidente Par exemple pour une ANR les délais peuvent être un peu étendus pour signer. Ainsi certains projets commencent plus tard que le début prévu initialement (avril de l'année d'après au lieu d'octobre).

Membre de la liste Lyon 2 en commun : Sur la question des frais différenciés, la décision d'externaliser le financement des Universités est une décision du gouvernement prise en 2018. Jusqu'à ce que le contexte budgétaire change on ne l'avait pas appliqué. Ce qui est en train de se profiler c'est que cela s'élargisse à l'ensemble des étudiant.es, un rapport de l'IGESR acte cela. Quand cela sera en place l'Université ne pourra que l'appliquer. "Bon an mal an on va devoir s'y soumettre."

Intervention CGT : On a constaté par exemple lors des jurys du semestre 1 que des étudiant.es étranger.es non européens ne pouvaient pas valider leur semestre car s'ils n'ont pas payé leurs frais d'inscription, on ne peut pas rentrer leurs notes dans le logiciel de bulletin de notes. Ce qui veut dire qu'ils suivent les cours, passent les partiels, mais qu'on ne peut pas valider cela. Certains collègues étaient surpris.es alors qu'à la CGT on l'a dit et redit que ces frais d'inscriptions sont un scandale. Et c'est rageant que les collègues ne réagissent pas alors que cela fait des mois qu'on essaie de mobiliser sur ce point. C'est absolument triste comme situation. Concrètement ces étudiant.es ne valident pas leur semestre parce qu'ils n'ont pas pu payer. Qu'en sera-t-il quand notre université sera payante pour tout le monde, que les étudiant.es devront faire des prêts ?! Et ces frais exorbitants concernent aussi les reprises d'étude. Il est temps de réagir et se battre. Pour les collègues qui nous écoutent et nous lisent, il faut réagir et se joindre aux mobilisations.

Intervention de la liste Changer : L'UFR d'économie a envoyé à l'équipe présidentielle une motion pour alerter sur la précarité et l'impossibilité pour des étudiant.es de valider faute de paiement.

Réponse du VP RI et CA : Oui on a reçu la motion. On a connaissance de cette situation, on a beaucoup d'alertes du bureau des étudiant.es internationaux, cela concerne toutes les étudiant.es. A l'origine cela relève de la politique nationale, ce qui relève du local c'est qu'on a un politique d'exonération qui a bénéficié à 576 étudiant.es en situation difficile, et 574 étudiant.es étranger.es soumis.es aux frais différenciés. On applique une exonération stratégique et locale qui applique nos valeurs. Je tiens aussi à dire que le CA a aussi voté pour des exonérations.

Vote :

Abstention Gaélis

Contre CGT

Pour : le reste

2. Compte financier de la Fondation Universitaire

Présentation des comptes de la fondation.

Questions CGT : Quelles règles collectives pour cette fondation et notamment sur les entreprises qui la rejoignent ? Pourquoi un déficit dans le solde budgétaire ? On apprend que la société « Aéroports de Lyon » - et donc Vinci a rejoint la fondation en donnant 30 000 euros, ce qui est en soi problématique et pas cohérent avec les ambitions de durabilité !

[Rappel : Aéroports de Lyon (marque Lyon Aéroport) est une société privée dont le capital est détenu à 55% par des acteurs publics et à 45% par des acteurs privés, dont par exemple Vinci Aéroports qui est l'actionnaire qui détient à lui seul 31% du capital, bien loin devant les autres actionnaires. Elle construit, aménage et exploite les aéroports de Lyon... (<https://corporate.lyonaeroports.com/qui-sommes-nous>). En 2016, l'État avait vendu les 60% des parts qu'elle détient à un consortium mené par VINCI : "le consortium VINCI Airports – Caisse des Dépôts – Crédit Agricole Assurance". Donc on se retrouve indirectement avec Vinci (31% du capital d'Aéroport de Lyon) et le Crédit agricole (14,5% du capital d'Aéroports de Lyon) dans notre fondation...]

Réponse de la présidence : Vous en parlez à chaque CA et pour l'instant il ne s'est rien passé de grave. En fait le déficit c'est normal, au fur et à mesure que des mécènes rentrent cela alimente la fondation.

Vote contre de la CGT

3. Approbation de la liste des mentions pour la nouvelle accréditation

Présentation de la liste des mentions : en licence suppression de la licence administration publique et création d'une licence de professorat des écoles et une autre. En master une mention science des religions disparaît, c'est un choix de site car porté par plusieurs établissements.

Changer : alerte sur le fait que les masters et mentions MEEF ont disparu. Lyon 2 n'a plus la main sur les mentions MEEF, il y a une bataille car nous avons perdu des mentions car elles préparaient aux concours d'enseignement. C'est vrai pour beaucoup d'établissement, mais il faut signaler qu'on perd ces mentions. Même si on récupère des heures dans d'autres master, il faut se battre pour récupérer ces heures. L'Université doit continuer de préparer nos collègues du secondaire en master enseignement et éducation (M2E).

Réponse présidence : oui il faut aller manifester contre le rectorat. On a récupéré la formation des professeurs du premier degré.

VP Formation : Effectivement on perd beaucoup d'heures en MEEF pour une réforme nationale. Désormais ces master M2E sont des masters de professionnalisation des lauréats de concours. Ce cadrage est ministériel et on n'y peut rien.

Question liste Lyon 2 en Commun : un étudiant qui réussit la licence MEEF et qui rate le concours, que fait-il ?

Réponse présidente : il y aura des prépa CAPES non diplômantes ou des inscriptions en master disciplinaire.

Question liste Lyon 2 en commun : est-ce qu'on maintient ou pas les prépa CAPES, car les collègues sont très inquiets...

Réponse VP Formation : oui on est en train de faire le bilan, Lyon 2 aurait souhaité une mutualisation.

CGT : La liste des mentions qui a été présentée aux élu.es du CA ne permet pas de comparer avec les précédentes mentions il est donc compliqué pour les élu.es d'apprécier les évolutions et disparitions de mentions. Et devant le rectorat on y était mardi !

Présidence : on s'est battus pour que la licence professorat des écoles soit portée par Lyon 2.

Vote contre CGT

4. Notes de cadrage accréditation

Présentation des notes de cadrage de licence professionnelle, licence et master.

Questions :

Gaélis : 40 étudiant.es par TD c'est énorme. Ce n'est pas aussi qualitatif qu'un TD avec un effectif plus réduit.

VP Formation : Cela ne correspond pas à une logique financière, cette règle de 40 étudiant.es par TD existait déjà, on ne fait que l'appliquer. On préfèrerait tous avoir cours devant des petits effectifs. En L1 c'est 35. On va mettre l'accent sur l'optimisation des groupes de TD, il y a des marges de manœuvre financières de ce point de vue-là.

CGT : On maintient que cela va bien changer les conditions d'étude. Certes auparavant la règle était peut-être de 40 par TD, mais de fait elle n'était pas appliquée. Aussi, on dénonce les cours de langue vivante et sport qui vont passer de 20 à 18h, attention aussi à des logiques boutiqueïères pour les enseignements d'ouvertures qui vont mettre en concurrence les UFR qui devront les assurer. On critique aussi les seuils cibles en master avec seuil critique de 15 étudiant.es qui peut être compliqué pour des matières rares. Nous rappelons aussi que le TD est l'application d'un CM. Il ne peut pas y avoir de plafond de CM comme expliqué dans la note sur les masters. Sur la volonté de développer l'alternance on dénonce aussi cela car les services administratifs n'ont pas les moyens à la hauteur des besoins. Attention aussi aux cours de MOTIF qui sont comptés en heures TD alors que ce sont des CM ! On tenait aussi à porter une question sur laquelle la CGT a été alertée : dans certains UFR se discute des calendriers en 10 semaines et ça va poser des problèmes pour les services d'enseignement des PRAG et PRCE au regard des obligations réglementaires.

Réponse VP Formation :

- sur les effectifs de TD on assume d'égaliser entre UFR, qu'il n'y ait pas des collègues qui ouvrent des TD indéfiniment quand d'autres sont déjà à 40. Donc c'est une mesure d'égalité.
- Enseignements d'ouverture : des cours seront possiblement partagés, avec outil SGCE fera le prorata des cours avec la participation des étudiant.es en fonction des mentions et donc une participation équivalente de l'UFR
- sur l'alternance : on vous rejoint pour la vigilance. Il y a 4 ou 5 projets qui vont se lancer, on va regarder sur leur soutenabilité budgétaire. On a une démarche raisonnable.
- PRAG et PRCE : on travaille sur un calendrier qui vise à simplifier l'organisation des collègues et personnels administratifs. On travaille sur son opérationnalisation. On travaille sur un calendrier décalé de licence master, par exemple la dernière semaine de décembre pour faire des examens.
- Sur les TD : notre objectif c'est de réduire les inégalités. Il y a des masters qui sont quasi en 100% CM et 100% TD.

CGT : Attention quand même car c'est la responsabilité de l'université en tant qu'employeur de veiller à appliquer le cadre légal relatif aux PRAG et PRCE, et de veiller à leur santé et à leur sécurité.

DGS : sur ce sujet on regarde, n'hésitez pas à nous faire remonter des cas particuliers.

VP Formation : Sur la différence entre TD et CM on ne se sent pas hors des clous. Le jugement du TA ne dit pas que le TD est un enseignement d'application des CM et il précise que les CM se déroulent "dans l'exclusion absolue de la participation des étudiant.es"

Présidente : en master on ne peut pas vraiment considérer que des cours *ex-cathedra* sont pertinents. Le CM est un mal très français.

CGT : A la CGT on est d'accord sur le fait que la différence entre CM-TD-TP est évidemment un débat à avoir. Ce qu'on pointe c'est qu'un TD ne peut pas être seul dans une unité d'enseignement, sans dépendre d'un CM, c'est ce que dit le jugement, il ne peut pas y avoir de TD s'il n'y a pas de CM. Et appliquer ce jugement serait largement favorable pour nos conditions de travail. Vos justifications nous scandalisent, vous pourriez admettre que vous n'avez pas les moyens d'appliquer le droit. Or là c'est juste du mépris. On rappelle aussi qu'un arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy précise qu'une université ne peut pas exiger qu'un enseignant surveille les partiels de ses collègues, chacun doit surveiller les épreuves qui correspondent à ses enseignements. On estime que le jugement sur les TD et CM et cet arrêt sur les surveillances sont à l'avantage des collègues et qu'il faut les appliquer. Si vous répondez "on n'a pas les moyens d'appliquer le droit" c'est méprisant pour les collègues.

Présidente : Le scandale c'est des M2 en 100% CM et c'est choquant.

Changer : oui on a des masters en 100% TD car on n'avait pas de crédits suffisants, ce qui changera avec la nouvelle accréditation, où on aura des TD et CM. Il nous a été dit que puisqu'on respectait l'enveloppe, on pouvait faire un taux de CM et de TD comme on voulait. Il est important de respecter la liberté pédagogique.

VP Formation : Les taux de CM nous ont servi à déterminer le montant de l'enveloppe, mais cela va se faire au détriment des étudiant.es.

Membre de la liste Lyon 2 en commun :

- Il faut dire que ces discussions sont liées au fait qu'on a des contraintes budgétaires extrêmement fortes, c'est un contexte budgétaire difficile.
- Question sur le statut de la note d'accompagnement : elle accompagne quel document ?
- Une remarque sur la licence : la trajectoire de simplification est bienvenue et importante à mener, notamment pour l'apparition sur Parcoursup et la simplification de la gestion administrative.
- Une question : dans la note d'accompagnement, sur les modalités de contrôle des connaissances (MCC) il est précisé que les MCC devront préciser *a minima* un certain nombre d'éléments, on a reçu un mail qui réclame d'autres précisions sur les MCC. Que doit-on faire pour les MCC.
- Deuxième question : sur les MOTIF, il est écrit « les formations de master doivent intégrer les MOTIFS », comment envisagez-vous l'intégration des MOTIFS dans les différents masters ?

VP Formation : - Oui c'est une simplification pour les personnels pédagogiques et administratifs. Je préférerais être VP formation dans une situation qui soit autre. On fait avec le contexte. Il y a des démarches en cours à France Université pour demander plus de moyens.

- Sur les MCC : On est beaucoup à préférer qu'elles soient simples. Mais on a eu un contrôle de légalité sur les MCC il y a quelques mois qui nous a imposé de clarifier des éléments. Par exemple on ne peut plus écrire « écrit ou oral », il faudra préciser. La durée des épreuves pose aussi problème, il va peut-être falloir tout revoir. Il ne nous semble pas possible

d'intégrer les MOTIFS à tous les masters, notamment à un moment où on impose déjà des contraintes aux collègues. Il y aura une note de cadrage sur les MOTIFS dans les jours à venir.

Vote :

Abstention : UNSA

Contre : CGT et FSU

Pour : les autres

5. Projet délibération enveloppe formation

La délibération précise une économie de 1,5 million d'euros sur la formation, ce qui entraîne donc une baisse de 10% des heures de cours consommées OSE (heures payées et non les heures réellement effectuées).

VP Formation : La CFVU répartira l'enveloppe globale entre toutes les mentions. L'enveloppe de cours diminue. L'objectif était de minorer l'impact sur les formations non diplômantes.

CGT : Il y a 10% d'heures de cours qui disparaissent pour faire des économies, c'est donc bien l'austérité. C'est terrible pour la formation des étudiant.es car cette réduction des heures dégrade fortement le contenu des formations.

Est-ce que vous confirmez quelque chose qui nous est revenu aux oreilles, que pour 2h de cours seront comptées seulement 1,45h de cours et 15 minutes de pause. Est-ce que ça a été évoqué dans certains conseils d'UFR ? Par ailleurs, la semaine dernière lors de la réunion publique sur la nouvelle accréditation, vous avez affirmé devant les personnels que vous ne saviez pas d'où venait le chiffre de 28000 heures de cours supprimées. Comment est-ce possible alors que cela correspond à 10% des heures et que cela a figuré dans des notes précédemment envoyées aux UFR ?

VP Formation : Je n'ai jamais dit qu'on ne savait pas d'où ça venait, j'ai dit qu'on ne savait pas encore précisément où on va atterrir, je ne sais pas encore si c'est 28.000h ou moins qui seront supprimées car les arbitrages ne sont pas encore effectués. On maintient des créneaux de 2h, les 1h45 n'ont jamais été évoqués. On ne fait pas partie des conseils d'UFR donc on ne sait pas si cela a été abordé.

Abstention : UNSA et un membre liste Changer.

Contre : CGT, FSU, Gaélis

Pour : le reste

6. IUT

Il existe une évaluation des IUT par le ministère, qui est présentée ici au CA

CGT : Merci pour cette présentation et ce rapport. Nous regrettons à la CGT qu'aucune mention n'y soit faite des conditions de travail. En juin 2025, les élus de la F3SCT (CGT, FSU, INSA) ont effectué un gros travail de visite de l'IUT et y ont constaté une grande souffrance au travail et des conditions de travail dégradées, un rapport et des préconisations ont été faites. Qu'en est-il de ces préconisations et de l'ouverture d'une enquête administrative, ou au moins d'un

diagnostic risques psycho-sociaux, sur les conditions de travail à l'IUT, indispensables bien sûr à la bonne réalisation du travail que vous venez de nommer.

DGS : Sur ce point la procédure normale a été conduite, il y a eu un retour aux personnels. Il n'y a pas lieu de mettre en œuvre une enquête administrative. Il y a eu des préconisations partagées au personnel de l'IUT la semaine dernière. Il est question des conditions de travail dans le rapport au contraire.

Vote :

Absentions : UNSA et CGT

Pour : le reste

7. Plan achat

Présentation du plan achat.

Abstention : CGT, Gaélis, UNSA

8. Tarifs de l'établissement

Présentation de la grille des tarifs des formations et des locations de locaux de l'Université Lyon 2.

VP Finances : La grille des tarifs de l'établissement sont désormais contenus dans un document unique. Cela permet de les voter lors d'une seule séance du CA. Une partie des tarifs est en augmentation pour répercuter les « coûts que l'on subit ». Par exemple pour la formation continue le tarif de plusieurs formations augmente.

Question UNSA : je ne vois pas la valorisation de l'espace du musée des moulages, est ce que des locations sont envisagées ?

Réponse VP Finances : cet espace est utilisé pour des formations en cours d'année, ce qui fait qu'il ne pourrait être loué qu'en juin ou juillet. La période est donc assez limitée et cela ne vaut pas forcément le coup.

Abstention : Gaélis

Contre : CGT

Pour : le reste

9. Lignes directrices de gestion pour la RIPEC, C3

Ces modifications visaient à réviser les modifications de dossier dont la sélection se passe en CAC restreint. Une réunion s'est tenue le 5 février dernier avec les membres du CAC restreint sur ces lignes directrices de gestion.

La CGT a déjà souligné en CAC et en CSA les manques de ces lignes directrices.

CGT : on remarque que des demandes faites en CSA ont déjà été intégrées. Mais des éléments mentionnés ne sont plus dans cette version : par exemple suppression des lignes « Développement des recherches partenariales et participatives » ainsi que « Contribution à la diffusion des savoirs et à la médiation scientifique » et « Développement de coopérations académiques internationales ». On se posait la question pourquoi ces dimensions ont disparues alors qu'elles sont citées comme des éléments de la signature de l'Université.

Réponse présidence : c'est bien mentionné dans "autres missions"

Membre de la liste Lyon 2 en commun : certaines missions telles que les missions éditoriales sont un peu édulcorées, c'est dommage. Cela a été enlevé de l'activité scientifique, ce qui est un peu dommage.

Abstention : CGT

10. Rapport annuel de performance

Présenté pour information

11. Avis de la CFVU

Vote CGT : abstention

12. Conventions

RAS

Vote CGT : pour

13. Admission en non-valeur et remises gracieuses

RAS

14. Mesure d'interdiction des locaux

Information d'une mesure d'interdiction d'accès aux locaux Universitaires à l'encontre d'un étudiant accusé de violences sexistes et sexuelles

Question CGT : Comment est-ce qu'on s'assure du respect de cet arrêté ?

Réponse présidente : ce sont les agents de sécurité. En général ces arrêtés sont relativement respectés.

VP Conseil d'administration : le personnel pédagogique peut aussi inviter les personnes à quitter les lieux.